

Marloie, le 13 mars 2023



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR

Salle du Conseil communal à Rochefort, le 09 mars 2023

Présents :

- Julie MOMMAERTS-HERMAN (Présidente), Yvon HERMAN, Françoise LEBEAU, Joseph BRISBOIS, Jean-Luc FIVET, Alain HENRARD, Éric JEANBAPTISTE, Marc LIBERT, Annick LOUIS, Bénédicte PIRSON, Amaël POULAIN, Membres de la CLDR ;
- Grégory ROBETTE, Service Technique Provincial, Responsable de la cellule Voiries ;
- Isabelle HALIN, employée communale en charge du développement rural ;
- Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés :

- Bernard CONVIE, Jean-Marie HENIN, Thierry LAVIS, Anne-Françoise FIASSE, Françoise GUYOT, Vincent JACQUES, Catherine JASPART, Membres de la CLDR.

Alain Jacquet accueille les participants et les remercie pour leur présence. Il présente l'ordre du jour rapidement et précise que l'ordre des points a été réfléchi afin de permettre à Mr Robette de présenter l'avant-projet d'aménagement des entrées de villages et de sécurisation des traversées en début de séance.

1. PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DE VILLAGES ET SÉCURISATION DES TRAVERSÉES

En préambule à la présentation de l'avant-projet, le Collège a souhaité solliciter l'avis de la CLDR. Il s'agit de revoir le programme des travaux d'aménagement des entrées de villages et sécurisation des traversées, et ce afin d'en réduire le coût.

Ainsi, le Collège propose de prévoir les aménagements et les panneaux uniquement sur les voiries communales. L'estimation de ce projet serait alors portée à 301 301,50 € TVAC (327 665,38 € TVA et honoraires 8,75 % compris), répartis comme suit :

- 13 aménagements sur voiries communales : 221 441,50€ TVAC ;
- Fondation et placement de 12 panneaux identitaires sur voiries communales : 79 860 € TVAC ;
- Honoraires : 26 363,88 € TVAC.

Force est de constater que l'estimation initiale, datant de 2018, ne correspond plus à la réalité actuelle. Par ailleurs, les aménagements sur voiries régionales nécessitent l'accord du SPW-Mobilité et Infrastructures. Or, la demande reste lettre morte dans leur chef : le SPW-MI ne répond pas et ne permet donc pas la subsidiation des aménagements sur voiries régionales.

Dès lors, l'idée serait de se limiter aux 12 voiries communales identifiées et de mettre entre parenthèses les voiries régionales.

Outre les deux éléments évoqués, il y a aussi les délais de la procédure du Développement Rural qu'il faut veiller à ne pas dépasser. Attendre une réponse en vain pourrait compromettre le bon déroulement et la bonne subsidiarité du projet..

Néanmoins, dans un souci de cohérence et d'uniformité sur l'ensemble des entrées de la commune, les totems prévus sur voiries régionales seraient gardés en réserve afin qu'ils puissent être réalisés lorsque la Région répondra à la demande communale.

➔ La CLDR comprend et accepte la démarche.

Présentation de l'avant-projet (G. Robette) :

Alain présente Grégory Robette (Service technique provincial et auteur de l'avant-projet). Il précise que le choix des sites qui vont être présentés a fait l'objet d'une réflexion objectivée par l'intervention de spécialistes en la matière, dont Mr D. Bouillot, du SPW, spécialisé dans la sécurité routière.

M. Robette introduit donc son exposé en rappelant rapidement le contexte et la demande initiale. Il précise que s'il y a bien 12 totems à planter, il y a 13 aménagements sécuritaires : rue de Humain, à Havrenne, on trouvera un dispositif ralentisseur à l'entrée du village, près du totem ET un second, un peu plus loin dans la rue (aménagement 4 et 4bis dans la présentation).

Ensuite, il explique brièvement le métré et les montants liés à chaque poste. Il propose quelques photos exemplatives d'aménagements similaires réalisés ailleurs (notamment sur le territoire gedinnois).

Enfin, d'abord sur une carte globale, chaque point où un aménagement sera réalisé est situé avant d'être détaillé.

On apprend ainsi que les aménagements proposés ont dû être adaptés à chaque voirie en fonction de sa largeur spécifique. Par exemple, à Buissonville, le rétrécissement de voirie ne portera que sur un côté afin de laisser suffisamment d'espace, notamment aux charrois agricoles.

On apprendra également que les pistes cyclables nécessitent un espace, sur voirie, de minimum 1,2 m. Il n'est donc pas possible d'en aménager à chacun des 13 emplacements concernés. Mais partout où il était possible, l'auteur a veillé à ce type d'aménagement parce qu'on ne peut pas, à l'heure actuelle, ne pas favoriser la mobilité douce.

Chaque aménagement et totem sera situé en zone « 50 ».

Les questions et remarques de la CLDR :

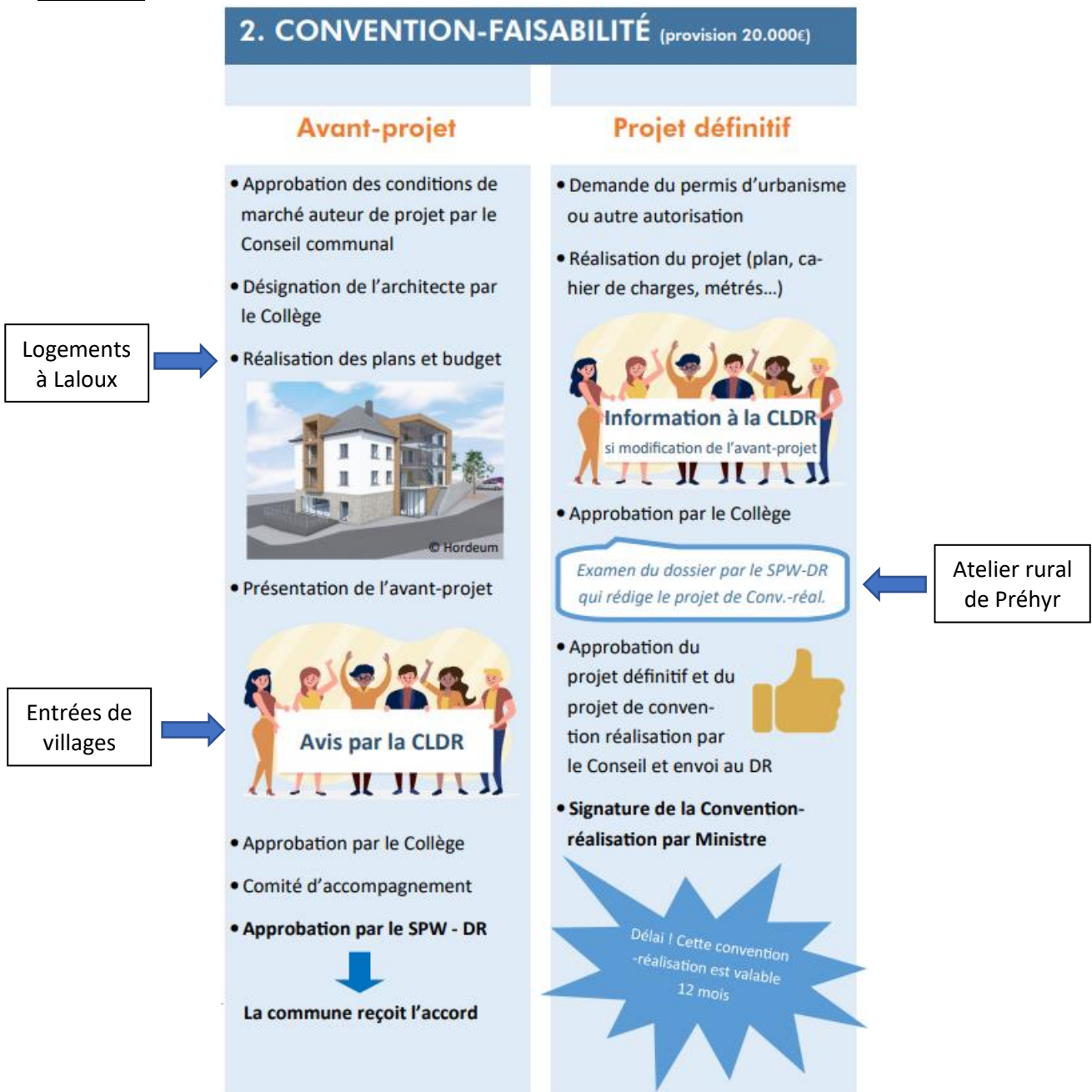
- A Buissonville, l'implantation de l'aménagement sécuritaire rue de la Fontaine ne risque-t-il pas de nuire aux éventuelles futures habitations du terrain situé sur le coin entre la rue de la Fontaine et la route régionale ?
- Un passage cyclo est prévu pour les aménagements de Navaugle, Lessive, rue du Pecheron. A Eprave, où un marquage cyclo existe déjà, un séparateur de voie sera installé pour sécuriser la piste cyclable.
- Rue des Onais, à Belvaux, les potelets verts seront supprimés. La dalle de béton sera cassée pour permettre l'aménagement sécuritaire sur voirie.
- A Lavaux-Sainte-Anne, l'aménagement sera implanté là où, actuellement, existent des potelets en bois. Le totem, à l'entrée de Lavaux sera disposé de manière à ne pas réduire la visibilité au sortir de l'autoroute. Il sera placé, idéalement, à hauteur de la première habitation.

- A Villers-sur-Lesse, rue du Rovia, les aménagements seront pensés pour ne pas entraver la démarche « Opération batraciens ». La question sera évoquée lors du prochain GT Nature (le 29 mars).

Concernant les aménagements, tous endroits confondus, la CLDR estime unanimement qu'il est plus esthétique de placer des potelets AVEC une lisse, le tout en bois.

Moyennant la prise en compte de ces remarques, la CLDR approuve l'avant-projet.

Les suites :



Donc, suite à cette réunion de CLDR, le Collège pourra approuver l'avant-projet. La réunion avec le comité d'accompagnement est fixée au 20 mars prochain.

Comme il n'y aura pas de permis à demander pour ce projet, la procédure sera moins longue. On peut espérer débuter les travaux en 2024.

Les totems :

Le choix des photos sur les totems a déjà été soumis à l'avis de la CLDR. Pep'Up, chargé de la réalisation desdits totems, n'a pas forcément tenu compte des propositions de la CLDR dans sa proposition à la Commune. Dès lors, la CLDR est à nouveau sollicitée afin de proposer concrètement les images qui lui semblent les plus adéquates afin d'illustrer les totems.

Afin d'avancer efficacement sur ce sujet, un Groupe de Travail « exceptionnel » sera créé, ouvert à qui le veut de la CLDR.

La liste des panneaux identitaires, de leurs emplacements respectifs et des illustrations proposées initialement sera transmise à la CLDR en même temps que l'invitation à cette réunion.

2. APPROBATION DU DERNIER PV

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 15 décembre 2022 est approuvé sans modification.

Marc Libert rappelle néanmoins que lors de l'aménagement des abords de l'atelier rural de Préhyr, il serait approprié de penser à y implanter des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Cette idée est soutenue par d'autres membres qui signalent que les bornes de recharges électriques pour les vélos devraient également être installées.

Cette remarque est bien entendue et sera retenue lors de la mise en œuvre de cette partie des aménagements de Préhyr.

3. ETAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS EN COURS

3.1. Atelier rural à Préhyr

Le permis d'urbanisme ayant été octroyé, le dossier projet a pu être complété et envoyé à la Région. C'est ainsi la convention-réalisation qui est attendue et celle-ci permettra de passer à la phase concrète des travaux.

On espère cette convention-réalisation en 2023. Les phases administratives suivantes vont encore prendre quelques temps et on peut donc envisager le début des travaux pour le printemps 2024. RELAIS, occupant actuel du site, ne manquera pas d'être averti de l'avancement du dossier.

3.2. Logements à Laloux

La volonté communale, au regard du budget et de la subside possible, est de ne pas agrandir le bâtiment tel que l'auteur de projet l'avait suggéré *a priori*.

Ainsi, on conserve l'idée de départ de faire deux logements à l'étage.

Mais quid du rez-de-chaussée ? Le Collège communal propose deux solutions à la CLDR et souhaite recueillir l'avis de la Commission.

Les deux propositions sont :

- Conserver 3 logements dans le presbytère :
 - 1 logement d'urgence au rez (2 pièces) ;
 - 2 logements-tremplins à l'étage (au 1^{er} et combles) ;
 - Réserver le solde du rez-de-chaussée à des locaux de rencontre et de services.

- Diminuer le nombre de logements à 2 :
 - o 2 logements-tremplins (au 1^{er} et combles) ;
 - o Réserver tout le rez-de-chaussée à des locaux de rencontre et de services.

- ➔ Sur la commune, les logements d'urgence manquent : cela s'est vu notamment lors des inondations de l'été 2021 ou encore récemment, lors de l'incendie d'un immeuble à Jemelle où une vingtaine de personnes a dû être relogée.
Si la question de la cohabitation entre les différents pôles est posée, la nécessité de ce type d'infrastructure prend le pas. Au vote, les membres de la CLDR sont 9 à valider la proposition incluant le logement d'urgence. On comptera une abstention (pour éviter les conflits d'intérêt).
La proposition retenue est donc de :
Conserver 3 logements dans le presbytère :
 - o **1 logement d'urgence au rez (2 pièces) ;**
 - o **2 logements-tremplins à l'étage (au 1^{er} et combles) ;**
 - o **Réserver le solde du rez-de-chaussée à des locaux de rencontre et de services.**

3.3. Petit patrimoine : suivi de l'étude sanitaire de 6 éléments

En 2022, la commune, avec l'aide du groupe de travail, avait répondu à un appel à projet de la Province de Namur. Le budget obtenu (1.250 €), complété par une part communale, a permis de réaliser l'étude sanitaire de 6 éléments du petit patrimoine populaire hydraulique (pompes, puits...).

Le Collège a pris acte de cette étude et souhaite que le groupe de travail poursuive ses investigations. Il s'agit de fixer un ordre de priorité dans les éléments à restaurer et de préciser leur fonction (décorative, mémorielle, fonctionnelle). Par exemple, un puits situé à Wavreille est toujours utilisé comme pompage fermier alors que certains bacs en pierre ont une fonction décorative. L'objectif de ces réflexions est de pouvoir faire une demande de subside auprès de l'AWaP (Agence Wallonne du Patrimoine) et ainsi de restaurer ces éléments du petit patrimoine.

La FRW provoquera donc une réunion du GT petit patrimoine dans les prochaines semaines. Il s'agira de traiter les points ci-dessus, mais aussi de poursuivre l'inventaire et son encodage dans Bibliotheca. Voir via ce lien : <https://bibliotheca.rochefort.be/>

4. COMPOSITION DE LA CLDR

Petit rappel des règles

La FRW rappelle que la composition de la CLDR est organisée par différents textes officiels (décret relatif au développement rural, règlement d'ordre intérieur...). Il en ressort essentiellement que :

- La CLDR doit compter de 10 à 30 membres effectifs (ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants). Les suppléants ont les mêmes « droits » que les effectifs.
- Un quart (maximum) des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du Conseil Communal.
- La Commission est représentative de l'ensemble de la population de la commune (milieu associatif, politique, économique, social et culturel + différents villages + classes d'âge de sa population + équilibre de genre).

- « Sont considérés comme membres, ..., toutes personnes admises comme telles par le Conseil Communal, sur proposition annuelle de la Commission (dans le cadre du rapport annuel) ». (Art. 6 du ROI)
- « Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis ». (Art. 18 du ROI). Ceci concerne les décisions importantes (approbation du PCDR, demande de convention...) mais une participation conséquente reste importante pour l'ensemble des travaux de la Commission.

Etat de la situation

La composition actuelle (26 membres) date du 22 mars 2022.

Au fil des mois, 3 membres ont démissionné. La commune a aussi interrogé 4 membres qui étaient très peu présents sur leur volonté de poursuivre ; ils ont préféré démissionner. Ces départs sont liés à différentes raisons : changement professionnel, déménagement, manque de temps... Au final, 7 membres sont démissionnaires (sur 20 membres, hors représentants du Conseil communal) :

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| - DEMELENNE Laurent (Jemelle) | - MELIGNON Louis (Rochefort) |
| - DELAITE Gwenaël (Villers-s/Lesse) | - TURUGA Silviu (Villers-s/Lesse) |
| - FRANCOU Murielle (Jemelle) | - VERDEUR Roxanne (Jemelle) |
| - JACQUES Noëlla (Jemelle) | |

La CLDR prend acte de ces démissions.

Recomposition

La commune a fait un large appel aux candidatures : article dans Le Courrier, site internet et page FB de la commune, mails via les membres de la CLDR... L'appel se clôturera le 14 mars.

Actuellement (9 mars), la commune a reçu deux candidatures ; chacun est donc invité à faire la publicité de la CLDR auprès de ses connaissances.

Les membres de la CLDR proposent aussi de placer une affiche (et/ou de prévoir des flyers) pour profiter de la distribution des sacs poubelles qui aura lieu ce mercredi 15 mars.

5. RAPPORT ANNUEL

Le Décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural précise que (Art. 24) « *La commune dresse annuellement un rapport sur l'état d'avancement de l'opération* ».

Différents documents précisent le contenu de ce rapport qui s'articule autour de cinq chapitres :

- Situation générale de l'opération (projets du PCDR en cours, en attente...)
- Etat d'avancement physique et financier des projets en cours d'exécution (financés par le développement rural)
- Rapport comptable (pour les projets subsidiés en DR et terminés depuis moins de 10 ans)
- Bilan de la CLDR
- Programmation des projets à 3 ans

Ce rapport doit être approuvé par la CLDR, puis par le Conseil Communal.

Ce document a été rédigé par Isabelle Halin, en collaboration avec Yvon Herman, sur base du tableau de synthèse des projets issu du PCDR.

Les participants ont reçu le rapport annuel et le passent en revue.

Le PCDR a été rédigé en 2018 en y intégrant des projets précis, mais aussi certains opportunités, susceptibles de faire l'objet de demande de subventions. C'est le cas de l'ancien atelier des locomotives, à Jemelle. En 2018, son avenir était incertain et depuis, un privé y investit.

La CLDR donne son accord sur le rapport annuel, sachant que la programmation des futurs projets (demandes de conventions en développement rural) pourra faire l'objet de discussions plus étoffées lors de prochaines réunions.

6. ORGANISATION DE LA SUITE DES RÉFLEXIONS MENÉES LORS DE LA CLDR DU 15/12/22

Lors de la dernière réunion, les membres de la CLDR avaient planché sur les thématiques à aborder lors des prochaines rencontres. Deux pistes avaient émergé :

- La mobilité douce : « à pied, à cheval ou en vélo : découvrons notre région ! »
- La dynamisation des villages de l'entité : « animation dans les villages »

L'ordre du jour de cette réunion était trop chargé que pour y ajouter la suite de ces réflexions, mais ce n'est que partie remise. Ces thématiques seront approfondies lors d'une prochaine rencontre.

7. DIVERS

Groupe de travail nature

Le groupe de travail s'est réuni le 9 février et a fait le point sur l'appel à projet BiodiverCité.

Les projets issus de l'appel 2021 sont réalisés ou en bonne voie de l'être (opération batraciens, nichoirs à cincle plongeur, verger et prairie fleurie à l'école de Villers-sur-Lesse, haie à Auffe, panneau didactique, distribution d'arbres lors de la Journée de l'Arbre 2022).

La commune a reçu l'accord de la Région sur les projets 2022 dont la mise en œuvre va donc pouvoir débuter : aménagement de 3 bâtiments désaffectés pour les chauves-souris, création d'un sentier forestier sur une parcelle communale au Bois de la Héronnerie à Lessive, restauration du jardin de l'ancien presbytère de Laloux et distribution d'arbres lors de la Journée de l'Arbre 2023 (2000 €).

Et les participants ont lancé les premières réflexions pour l'appel à projet 2023 : réhabilitation d'un sentier à Forzée, plantation d'arbres fruitiers (et/ou action « une naissance, un arbre »), restauration d'un sentier à Jamblinne, nichoirs (pour les moineaux friquets, les rouges-queues à front blanc, les chauves-souris...), sensibilisation au compostage, aide à la réintroduction de la cigogne blanche, lutte contre le frelon asiatique...

La prochaine réunion du groupe de travail est fixée au **mercredi 29 mars, à 18h00**, pour poursuivre les réflexions sur l'appel à projet BiodiverCité 2023.

Pour rappel, les groupes de travail sont ouverts à tous (et pas uniquement aux membres de la CLDR). Les membres de la CLDR sont invités à jouer leur rôle de relais et à transmettre l'information autour d'eux.

Le nouveau plan-programme du CCR : les rochefortois sont consultés

Le Centre Culturel des Roches travaille, en ce moment, à son nouveau « Plan Programme » quinquennal. Pour l'élaboration de celui-ci, il est demandé de réaliser une analyse partagée du territoire. Tous les habitants de Rochefort sont invités à répondre à une petite enquête (3 questions). A voir sur le site : <https://www.ccr-rochefort.be/>

Deux appels à projets :

- Vis mon Village

La Fondation Roi Baudouin a relancé un appel à projet « Vis mon village ». Il s'agit de soutenir les habitants qui veulent réaliser un projet concret pour/dans leur village. Cet appel vise à améliorer la qualité de vie dans le village et à renforcer la cohésion sociale entre des groupes d'habitants larges et diversifiés. Le soutien est de maximum 5.000 €... mais les dossiers sont à déposer pour le 27 mars 2023 ! Pour plus d'informations : <https://kbs-frb.be/fr/vis-mon-village-4>

C'est peut-être une piste pour la création d'une plaine de jeux à Lessive ?

- Appel à projet « musique » de la Province de Namur

Tout au long de l'année, la Province de Namur aide les événements musicaux, en soutenant les projets de terrain qui permettent à la population de vivre mieux et de faire rayonner la culture !

Plus d'informations via ce lien : <https://www.province.namur.be/appels-a-projets#>

Il n'y a pas de date limite pour déposer une demande ; les dossiers sont traités selon leur ordre d'arrivée... jusqu'à épuisement du budget.

Annonce d'activités :

- Marches ADEPS : 26 mars (Athénée – Domaine de Harzir à Jemelle), 2 avril (Laloux), 23 avril (Wavreille), 14 mai (Ciergnon)
- Grands feux : 18 mars (Lavaux-Ste-Anne)...

La FRW remercie vivement les membres de la CLDR pour leur participation et leur implication.

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !
Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET
Agents de développement